

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 15 février 2017, à 19 heures, sont présents :

Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont absents :

Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville

Est également présent : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire.

2017-02-86 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-02-87 **OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROJET SCOLAIRE DU BIOPHARE**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue du Biophare afin que la MRC défraie le coût du transport des élèves de la Commission scolaire de Sorel-Tracy qui participeront durant l'hiver 2017 à l'activité portant sur les relations entre les aînés et les enfants d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que les objectifs de cette activité correspondent aux orientations des politiques de la MRC (culturelle, familiale et des aînés);

CONSIDÉRANT que la MRC participe financièrement depuis plusieurs années à la réalisation des projets éducatifs du Biophare;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil accorde au Biophare une somme maximale de 4 000 \$ pour défrayer les frais de transport scolaire (coût réel) dans le cadre de son projet portant sur les relations entre les aînés et les enfants d'aujourd'hui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-02-88

PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU MARCHÉ URBAIN PIERRE-DE SAUREL

CONSIDÉRANT que le Marché urbain Pierre-De Saurel invite la MRC à participer à sa première campagne de financement;

CONSIDÉRANT que pour ce faire un 5 à 7 mettant en vedette les produits de la région aura lieu le 23 mars prochain;

CONSIDÉRANT que la mission du Marché urbain Pierre-De Saurel est de créer, innover, éduquer et participer à différentes approches qui favoriseront l'accès à une alimentation saine, variée, nutritive, responsable, à prix abordable, le plus près possible de chez nous, tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable en alimentation;

CONSIDÉRANT que ce marché encourage les producteurs de la région en s'approvisionnant d'aliments frais pour les offrir en ligne aux citoyens de la région;

CONSIDÉRANT que ce marché soutient et crée également des jardins éducatifs et thérapeutiques en partenariat avec différents CPE et organismes à but non lucratif de la région;

CONSIDÉRANT que ce dernier volet a comme objectifs d'éduquer et d'habiliter les jeunes, les parents et les consommateurs à cultiver leur propre nourriture et ainsi bâtir un système de sécurité alimentaire plus autonome;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil accepte de participer à la campagne de financement du Marché urbain Pierre-De Saurel par l'achat de quatre billets au 5 à 7 du 23 mars 2017 au coût unitaire de 40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-02-89

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU REGROUPEMENT CITOYEN CONTRE LES BITUMINEUX ET POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Regroupement citoyen contre les bitumineux et pour le développement durable;

CONSIDÉRANT que l'aide financière demandée consiste à soutenir les différents engagements et les nombreuses activités de ce regroupement;

CONSIDÉRANT que ce regroupement a pour mission d'informer la population sur les risques liés au non-respect de l'environnement;

CONSIDÉRANT que l'expertise environnementale développée par ce regroupement s'avère d'une grande importance pour la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC accorde une aide financière de 250 \$ au Regroupement citoyen contre les bitumineux et pour le développement durable (RC-B+DD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-02-90

OCTROI D'UNE COMMANDITE - GALAS COUPS DE COEUR DE L'ÉCOLE SECONDAIRE FERNAND-LEFEBVRE

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue de l'École secondaire Fernand-Lefebvre dans le cadre de l'organisation des galas Coups de cœur qui se tiendront en avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de ces galas quelque 300 élèves seront félicités pour avoir fourni les efforts et la persévérance nécessaires à l'obtention de bons résultats;

CONSIDÉRANT que la commandite demandée permettra d'offrir, en guise de reconnaissance, un présent aux élèves méritants;

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire et la réussite éducative font partie des enjeux que la MRC s'est engagée à promouvoir et à valoriser sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC verse une commandite de 250 \$ à l'École secondaire Fernand-Lefebvre dans le cadre des Galas Coups de cœur 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-02-91

ACHAT D'UNE PARTIE DU TERRAIN ATTENANT AU RECYCLO-ENVIRONNEMENT ET OCCUPÉE PAR L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que le Recyclo-Centre a acheté en janvier 2016 l'immeuble sis au 3125, rue Joseph-Simard, à Sorel-Tracy (lot 3 468 356) pour y implanter l'usine Recyclo-Environnement, laquelle traite des matières, entre autres, par broyage;

CONSIDÉRANT que l'écocentre a été aménagé et construit sur une partie de ce terrain avec une contribution financière de la MRC couvrant des coûts de construction;

CONSIDÉRANT qu'après une année d'opération il est avantageux pour la MRC et pour le Recyclo-Centre que la MRC acquiert la partie du terrain occupée par l'écocentre ainsi qu'une partie adjacente pour la manutention des conteneurs desservant l'écocentre (livraison, chargement et levées);

CONSIDÉRANT que la MRC est disposée à offrir un montant de 1,80 \$ le pied carré, correspondant à l'évaluation inscrite au rôle de 2017;

CONSIDÉRANT que le terrain visé par la transaction représente une superficie estimée à 167 869 pieds carrés;

CONSIDÉRANT que le montant de la vente servira à bonifier le fonds de roulement de Recyclo-Centre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péroquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- présente au Recyclo-Centre une offre d'achat au montant de 300 000 \$ pour acquérir ledit terrain d'une superficie estimée à 167 869 pieds carrés et autorise en ce sens le directeur général à signer ladite offre;
- mandate, si cette offre est acceptée, M^e Luce Jacob, notaire, pour la rédaction de l'acte de vente et en autorise la dépense;
- mandate la firme d'arpentage Lessard Doyon pour la réalisation des travaux nécessaires à l'immatriculation du nouveau lot et en autorise la dépense;

le tout conditionnel à ce que Desjardins et la Fiducie du chantier de l'économie sociale puissent procéder à une mainlevée partielle liée à l'écocentre (immeuble et terrain).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

* Excluant M. le Conseiller régional Claude Pothier qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

2017-02-91-1

AUTORISATION DE SIGNATURE - ACHAT D'UNE PARTIE DU TERRAIN ATTENANT AU RECYCLO-ENVIRONNEMENT ET OCCUPÉE PAR L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2017-02-91;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'éventualité de l'acceptation de l'offre d'achat par le Recyclo-Centre, d'autoriser la signature des documents requis à la conclusion de l'achat;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péroquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire à l'achat du terrain décrit à la résolution numéro 2017-02-91.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

* Excluant M. le Conseiller régional Claude Pothier qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

2017-02-92

AUTORISATION DE SIGNER UN AMENDEMENT À LA CONVENTION DE CRÉDIT INTERVENUE ENTRE 9232-3674 QUÉBEC INC. ET DESJARDINS

CONSIDÉRANT la convention de crédit intervenue entre Parc éolien Pierre-De Saurel et Desjardins le 15 février 2016;

CONSIDÉRANT qu'en juin dernier la MRC a versé à l'entrepreneur général de Parc, pour des raisons particulières, la somme de 1 707 840 \$;

CONSIDÉRANT que la convention doit être modifiée afin de confirmer que ce versement constitue une partie de l'équité de la MRC;

CONSIDÉRANT l'amendement à la convention de crédit soumis par Desjardins en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- ratifie le décaissement de 1 707 840 \$ effectué en juin 2016;
- autorise Parc éolien Pierre-De Saurel à conserver cette somme;
- autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC en tant qu'intervenante, l'amendement à la convention de crédit entre 9232-3674 Québec inc. et Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

* Excluant M. le Conseiller régional Claude Pothier qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

2017-02-93

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que la séance soit levée à 19 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

Denis Boisvert, directeur général